

Séance publique du mercredi 20 décembre 2023

Présents : Avec voix délibérative :
GOFFIN Philippe, Député-Bourgmestre, Président
MATERNE Alain, EL MOKHTARI Yakhlef, TOMBEUR Myriam, Echevins
BRILLON Jean-François, ORY Vinciane, LEONARD Hervé, VANDERSHELDEN Catherine,
SUCHY Annelise, SQUELIN Benoit, CORBESIER Joëlle, COLLIN Yves, TONG Emile,
Conseillers Communaux
VAES Viviane, Directrice Générale ff.

LE CONSEIL,

1. Procès-verbal de la dernière séance

Le Conseil

APPROUVE à l'unanimité

le procès-verbal de la séance du 06 décembre 2023.

2. Immeubles du domaine communal sis à 4367 Crisnée, cadastrés Crisnée - 1ère division, section A n° 263 P,, A 263 NA n°739 B et A n° 739 E - Echange

Vu le CDLD notamment l'article L1122-30 ;

Vu la circulaire du 23 février 2016 relative aux ventes d'immeubles ou acquisitions d'immeubles par les communes, les provinces et les CPAS ainsi qu'à l'octroi de droit d'emphytéose ou de droit de superficie et rapport d'estimation ;

Considérant que la commune est propriétaire d'une parcelle cadastré Crisnée – 1ère division, section A n° 263 P d'une superficie de 8.245 m²;

Considérant que les consorts Denomerenge Depas sont propriétaires des parcelles cadastrées Crisnée – 1ère division, section A n° 739 E d'une superficie de 7.253 m² et A n° 739 B d'une superficie de 23.073 m² ;

Considérant que la commune de Crisnée souhaite procéder à un échange de parties de parcelle afin de pouvoir créer un chemin qui reliera la rue François Gilon à l'Impasse de la Grande Pièce.

Attendu que ce chemin sera réservé à la circulation agricole ainsi qu'aux piétons, cyclistes, cavaliers et véhicules de service public ;

Considérant que la commune de Crisnée échangera le lot C d'une superficie mesurée de 2.483 m² reprise sous identifiant parcellaire Crisnée – 1ère division, section A n° 263 P partie et la parcelle reprise sous identifiant parcellaire Crisnée – 1ère division, section A n° 263 N d'une superficie de 5.059 m²;

Considérant qu'en contrepartie les consorts Denomerenge Depas échangeront les A et B d'une

superficie mesurée de 680,13 m² et 1.201,82 m² reprises sous identifiants parcelaires Crisnée – 1ère division, section A n° 739 E partie et A n° 739 B partie ;

Sur proposition du Collège communal ;

DECIDE par 10 voix pour, 1 voix contre (TONG Emile) et 0 abstention(s)

Article 1 : **DE MARQUER** son accord sur le principe d'échange des parcelles Crisnée – 1ère division, section A n° 263 N, n° 263 P partie , 739 E partie et 739 B partie aux conditions fixées par la présente décision.

Article 2 : **D'APPROUVER** le projet d'acte rédigé par l'Etude de Maîtres COËME et WERA, Notaires associés ayant son siège à 4030 Liège Rue Haute Wez, 170

3. Subsidés aux ménages - Intervention dans l'abonnement pour les transports en commun.

Vu le CDLD, notamment les articles L3331-1 à L3331-8 concernant l'octroi et le contrôle des subventions octroyées par les communes et les provinces ;

Attendu que le Collège communal a reçu 122 demandes d'intervention dans l'abonnement TEC;

Considérant que les 122 demandes sont recevables;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2022, article 422/331-01;

Attendu que les interventions sont ventilées comme suit :

-	12 x 12,00 €	=	144,00 €
-	1 x 42,50 €	=	42,50 €
-	1 x 43,40 €	=	43,40 €
-	2 x 48,00 €	=	96,00€
-	97 x 50 €	=	4.850 ,00€
			<hr/>
	122		5.175,90 €

Sur présentation du Collège communal ;

DECIDE par 10 voix pour et 1 abstention(s) (TONG Emile)

Article 1 : D'approuver le paiement d'une intervention de 12, 42, 50, 43.40 ,48 et 50 Euros par abonnement TEC.

Article 2 : D'approuver le paiement de interventions pour un montant global de 5.175,90 Euros.

Article 3 : D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2023, Article 422/331-01

4. Subsidés aux ménages - Intervention dans l'achat d'un vélo à assistance électrique.

Vu le CDLD, notamment les articles L3331-1 à L3331-8 concernant l'octroi et le contrôle des subventions octroyées par les communes et les provinces ;

Attendu que le Collège communal a reçu 21 demandes d'intervention dans l'achat d'un vélo à assistance électrique et 7 demandes d'intervention pour l'achat d'un vélo sans assistance électrique;

Considérant que 27 demandes sont recevables ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2023, article 422/331-01;

Considérant que le Collège communal propose une intervention de 125 €uros par achat d'un vélo à assistance électrique neuf et 100 € pour l'achat d'un vélo sans assistance électrique ;

Sur présentation du Collège communal ;

DECIDE par 9 voix pour et 2 abstention(s) (ORY Vinciane, TONG Emile)

Article 1 : D'approuver le paiement d'une intervention de 125 €uros par achat d'un vélo à assistance électrique neuf et 100 € par achat d'un vélo sans assistance électrique.

Article 2 : D'approuver le paiement de interventions pour un montant global de 3.200 €uros.

Article 3 : D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2023, Article 422/331-01.

La présente délibération est transmise Directeur financier

5. BUDGET - EXERCICE 2024

E.Tong, Y.Collin et V.Ory s'interrogent sur l'utilisation maximale du fonds de réserve si tous les projets sont réalisés et soulignent que le Collège a beaucoup misé sur le sport alors que pour la culture il y a à faire également.

Le bourgmestre répond que ce budget 2024 est un budget volontariste avec des provisions constituées pour des dépenses imprévues. Il précise que si le fonds de réserve est important c'est grâce au boni cumulé des autres exercices ou la prudence était de mise. Dans quelques mois le bilan de la législature sera présenté au Conseil communal.

Vu la Constitution, les articles 41 et 162 ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, les articles L1122-23, L1122-26, L1122-30, et Première partie, livre III ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 5 juillet 2007 portant le règlement général de la comptabilité communale, en exécution de l'article L1315-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Vu le projet de budget établi par le collège communal ;

Vu le rapport favorable de la Commission visée à l'article 12 du Règlement général de la Comptabilité communale ;

Vu la transmission du dossier au directeur financier en date du 12 décembre 2023;

Vu l'avis favorable du directeur financier annexé à la présente délibération ;

Attendu que le Collège veillera au respect des formalités de publication prescrites par l'article L1313-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Attendu que le Collège veillera également, en application de l'article L1122-23, § 2, du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, à la communication du présent budget, aux organisations syndicales représentatives ; ainsi qu'à l'organisation, sur demande desdites organisations syndicales, d'une séance d'information présentant et expliquant le présent budget ;

Attendu que le rapport annuel sur l'ensemble des synergies existantes et à développer entre la commune et le CPAS a bien été adopté conformément à l'article L1122-11 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Attendu la génération et l'envoi par l'outil eComptes du tableau des prévisions budgétaires pluriannuelles ;

Après en avoir délibéré en séance publique,

DECIDE par 8 voix pour, 3 voix contre (COLLIN Yves, ORY Vinciane, TONG Emile) et 0 abstention(s)

Art. 1^{er} : D'arrêter, comme suit, le budget communal de l'exercice 2024 :

1. Tableau récapitulatif

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes exercice proprement dit	4.725.704,16	1.562.015,39
Dépenses exercice proprement dit	4.716.264,85	3.100.617,36
Boni / Mali exercice proprement dit	9.439,31	1.538.601,97
Recettes exercices antérieurs	959.294,64	535.175,00
Dépenses exercices antérieurs	45.919,34	0,00
Prélèvements en recettes	0,00	1.538.601,97
Prélèvements en dépenses	821.372,12	0,00
Recettes globales	5.730.888,14	3.635.792,36
Dépenses globales	5.583.556,31	3.100.617,36
Boni / Mali global	147.331,83	535.175,00

2. Tableau de synthèse (partie centrale)

2.1. Service ordinaire

<u>Budget précédent</u>	Après la dernière M.B.	Adaptations en	Budget
Prévisions des recettes globales	5.945.221,95	0,00	5.730.888,14
Prévisions des dépenses globales	4.940.037,97	0,00	5.583.556,31

Résultat présumé au 31/12 de l'exercice 2023	1.005.183,98	0,00	147.331,83
----------------------------------------------------	---------------------	-------------	-------------------

2.2. Service extraordinaire

<u>Budget</u> <u>précédent</u>	Après la dernière M.B.	Adaptations en -	Budget
Prévisions des recettes globales	4.362.584,21	-1.439.824,67	3.635.792,36
Prévisions des dépenses globales	3.827.409,21	-1.439.824,54	3.100.617,36
Résultat présumé au 31/12 de l'exercice 2023	535.175,00	00,13	535.175,00

Article 2 : de se maintenir dans le schéma de la balise d'emprunt et non dans le schéma du respect des ratios de dette et de charges financières.

6. Questions/Communications

1) Yves Collin

- Dans le pv du Collège du 27/11/2023 relatif à l'attribution du marché public concernant la création d'un terrain multisports, il est indiqué qu'une société était écartée pourquoi ?

Le Bourgmestre invite Yves Collin à venir consulter le rapport de l'auteur de projet.

- Ayant pris connaissance du courrier du TEC, il précise que seule la ligne desservant l'école Saint Dominique est supprimée

2) Emile Tong

- Qu'en est-il d'une éventuelle fusion des communes et notamment avec Orye

Il n'en est pas question pour l'instant ni avec n'importe quelle autre commune répond le Bourgmestre.

La ligne de conduite de l'Europe est au terme avoir des structures communales de 10.000 habitants.

La question ne se pose pas actuellement, c'est la Région wallonne qui imposera ou laissera la liberté aux communes de fusionner ou non.

- Que pense le Collège du développement d'Alibaba.

Ce n'est pas une question d'intérêt communal et ce n'est pas dans les compétences du Collège communal.

Yakhlef El Mokhtari

Associe le personnel communal aux diverses réalisations des projets communaux

3) Bourgmestre

- Opération boites à chaussures en cours
- Consultation citoyenne relative à la mobilité à Odeur en cours. Dépouillement le 08 janvier en présence de 2 agents administratifs et 1 représentant des forces de l'ordre. Le taux de participation est encourageant.
- La distribution des traditionnelles gaufres aux 70 ans et plus se déroulera entre Noël et Nouvel an.
- Il salue un ouvrier communal admis à la retraite le 31 décembre 2023. Il le remercie pour le travail fourni et notamment dans le domaine de l'horticulture.

La Directrice Générale ff,
Viviane VAES

Par le Conseil,

Le Bourgmestre,
Philippe GOFFIN